

Réf : AT / DO24/SDT/ DRT /CRCFO / 15/ 2022

Mise En Demeure N° 01

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de la Wilaya de Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : Entreprise SEBTI ZENEDDINE

Adresse : Local N°01 commune bouteldja wilaya –EL TAREF-

2- Définition de l'opération :

Contrat N° : 118/2021 Relatif par

Projet :Travaux génie civile et pose câble FO 4G Ain Arko

Bon de commande N° : 210552 En date : 25/11/2021

ODS N° : 16/2021 En date : 14/12/2021

PV Ouverture de chantier du :19/12/2021

Duré de Réalisation : vingt (20) Jours



3- Annonce de la mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure :** suite au non démarrage des travaux

projet : Travaux génie civile et pose câble FO 4G Ain Arko

Vous êtes invité à démarrer les travaux et achever le chantier relativement au contrat et de respecter vos engagements en vers Algerie telecom.

Délais d'exécution de la mise en demeure : Huit « 08 » jours à compter de son apparition sur site WEB.

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 37 du contrat en cours

Le Directeur

المدير الفني للاتصالات
اتصالات الجزائر

امضاء: بومسكين